

Genre et développement durable par enjeux thématiques

dimanche 19 janvier 2020, par [Yveline Nicolas](#)

Cette partie du dossier "genre et développement durable" d'Adéquations propose une analyse par enjeux thématiques où le croisement est particulièrement important (urbanisme, transport, espace public, agriculture, santé environnementale, et quelques recommandations non exhaustives sur chacun de ces enjeux.

Sommaire de cet article

- [L'usage différencié des transports](#)
- [L'espace public, l'éclairage, les espaces verts](#)
- [L'urbanisme, l'habitat, les équipements](#)
- [Agriculture, jardins et biodiversité](#)
- [Genre et santé environnementale](#)
- [Education à l'égalité, éducation au développement durable](#)

L'usage différencié des transports

La question des mobilités et de l'usage différencié des modes transports, liée aux rôles sociaux différents des femmes et des hommes, figure parmi les enjeux les plus étudiés. Les femmes marchent beaucoup dans la ville, mais plus souvent pour des occupations liées au travail domestique et aux responsabilités familiales. Leurs parcours, souvent discontinus, correspondent à de multiples activités (travail, amener et aller chercher les enfants à l'école ou les accompagner à des loisirs, faire des courses en chemin). Contrairement aux hommes, elles s'arrêtent peu et évitent certains secteurs jugés dangereux. Ces modes d'organisation, nécessitant de planifier, de faire des détours, d'anticiper, de concilier plusieurs objectifs, participent de leur « charge mentale » .

Ainsi, d'une manière générale en Ile-de-France, les femmes utilisent un peu plus les transports collectifs que les hommes (55%). Cette proportion s'élève à 61 % pour les bus. La fréquentation varie selon les horaires : « aux heures de pointe, la parité entre hommes et femmes est respectée dans les transports collectifs. En revanche, plus de femmes utilisent les transports collectifs aux heures creuses de la journée et plus d'hommes utilisent les transports collectifs en horaires décalés (avant 7 h et après 21 h) ». Le transport individuel est préféré par les hommes à 54 % et même à 87 % des usagers pour les deux roues motrices et à 60 % pour le vélo. Les femmes privilégient la marche à pied (57%) et sont plus souvent passagères de voiture (62 %) ou de taxi (57 %). Quel que soit le mode de transport, les hommes parcourent en moyenne une distance supérieure aux femmes (entre 2 et 3 km de plus par jour).

Les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à favoriser les déplacements à bicyclette. Selon le Baromètre des villes cyclables de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, les villes d'Ile-de-France ne sont en moyenne pas bien placées (2017). Et l'usage de la bicyclette est sexuée, partout dans le monde. S'il est évidemment difficile d'agir à court terme sur les inégalités de genre dans le domaine des tâches, temps et responsabilités, il est toujours possible de faciliter l'usage du vélo par les femmes, ce qui nécessite, comme pour les transports collectifs, d'étudier leurs parcours et leurs besoins spécifiques.

L'aménagement de pistes cyclables se fait parfois sans analyser les besoins et caractéristiques des parcours, ce qui a conduit certaines pistes à rester non mixtes de fait, voire désertes. A la réflexion, il aurait fallu, par exemple, relier certains immeubles aux écoles. Dans certains quartiers en banlieue, le vélo est moins utilisé par les femmes que par les hommes, particulièrement par les femmes issues des

migrations. Une solution est de subventionner des associations qui proposent des formations, car certaines femmes n'ont tout simplement jamais appris à faire du vélo. Par ailleurs, développer une offre de « vélos cargos » et de vélos électriques répond au fait que les trajets des femmes impliquent souvent le transport de biens (alimentation, courses) ou de passagers (enfants). Enfin des formations, parfois non mixtes, pour apprendre aux femmes à faire des réparations urgentes sont toujours bienvenues. Etudes et Chantiers et la Maison du Vélo à Saint-Denis (93) ont mené une action de sensibilisation l'occasion du 8 mars 2019 : mettre en avant les salariées femmes « de sorte à déconstruire certains préjugés autour de la mécanique, du vélo, et des femmes », réserver un atelier à l'autoréparation pour et par les femmes, suivi d'un cours de mécanique cycle « toujours pour et par les femmes ».

En ce qui concerne les bus, le Conseil régional d'Île-de-France a initié en mars 2018 une expérimentation en région parisienne, via son autorité organisatrice des transports, Ile-de-France Mobilités. Des arrêts à la demande pour les passagers et passagères des bus sont proposés à partir de 22 heures jusqu'à la fin du service en Seine-Saint-Denis et en Seine et Marne. « Cette expérimentation qui s'adresse en priorité aux femmes est évidemment permise aux hommes. Elle doit en effet permettre à tous les voyageurs de se sentir plus en sécurité en se rapprochant de leur destination avec un temps de trajet à pied raccourci ». Toute personne souhaitant descendre entre deux arrêts du bus habituels le signale à l'avance au conducteur. Ce service devrait être progressivement étendu à d'autres lignes du réseau francilien.

On voit à travers ces exemples que l'objectif « climatique » de développer la marche à pied, le vélo et les transports en commun pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre est indissociable d'une analyse de genre qui favorisera la participation des femmes (et de certains publics minoritaires) tout en ne les excluant ou pénalisant pas par des parcours ou infrastructures inadaptés à leurs mobilités spécifiques.

Piste d'action : Croiser genre et mobilité

Le croisement du genre et de la mobilité permettent de nombreuses améliorations : concevoir des plans de mobilités adaptés aux différentes catégories d'usager-es (et impliquant donc la participation des femmes autant que des hommes, quand des concertations sont organisées), favoriser une plus grande mixité dans les métiers des transports, améliorer la sécurité dans l'espace public et lutter contre le harcèlement et les violences. Des expériences concluantes ont été menées : analyse des parcours avec les femmes et les hommes ; arrêts de bus à la demande ; formation à la bicyclette, équipements en vélo cargo, etc. Les collectivités qui répondent aux appels à projets « vélos » pourraient intégrer des objectifs de genre.

L'espace public, l'éclairage, les espaces verts

L'approche « genre, femmes et espaces public » est de plus en plus connue des collectivités, car elle a donné lieu récemment en France à différentes recherches, publications et guides pratiques, s'appuyant sur des expériences antérieures de villes considérées comme pilotes (telles que Vienne en Autriche, Berlin, Montréal). La place des femmes dans l'espace public en général est ce qui a été le plus cité de façon spontanée lors de nos entretiens. Plusieurs personnes ont connaissance des travaux de chercheurs-ses qui suggèrent que la ville reste « conçue et organisée par et pour les hommes » .

Il est facile d'observer que les rues sont occupées différemment, à des heures différentes par les hommes et les femmes. Par exemple, une femme jeune peut rarement rester seule assise sur un banc public aussi longtemps qu'un homme. Les espaces urbains aménagés pour le sport (handball, skate board, musculation) deviennent rapidement non mixtes, particulièrement s'ils sont cloisonnés ou grillagés. La façon d'aménager les lieux, leur ouverture sur l'espace public, le choix du mobilier etc. joue sur leur occupation, ce qui nécessite que les architectes et professionnel-les soient formé-es à ces enjeux.

A Paris, le Service égalité intégration inclusion (SEII) - Direction démocratie citoyens territoires développe depuis 2015 une expertise sur « genre et espace public » en lien avec différents partenaires associatifs, institutions et chercheuses. Des séminaires ont conduit à des marches exploratoires dans

plusieurs quartiers et à un projet en cours de réaménagement de sept places parisiennes, comme le Panthéon-Sorbonne. En 2016 est paru le guide "Genre et espace public", qui s'adresse aux urbanistes et aux acteurs chargés de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il s'organise autour de cinq thèmes : circuler ; occuper l'espace ; flâner, faire du sport ; être présentes et visibles ; se sentir en sécurité ; participer .

Les « marches exploratoires » ont été expérimentées depuis quelques années dans plusieurs collectivités. Elles se réalisent généralement avec les étapes suivantes : sensibilisation au droit pour les femmes de circuler librement et en toute sécurité ; établir collectivement une carte du quartier en qualifiant leur ressenti par exemple avec des émoticônes ; élaboration collective d'un document de diagnostics et de préconisations pour réinvestir les rues de leur quartier. A Paris, depuis 2014 et 2018, une dizaine de marches exploratoires de femmes se sont déroulées dans différents quartiers, dont deux marches de jeunes filles de 15 à 17 ans. Les compte-rendus de marches à Paris, menées dans les 13ème, 14ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements sont disponibles en ligne. D'autres villes en ont organisé en Ile-de-France : Montreuil, Ile-Saint-Denis, Evry, Trappes, Creil, Champigny-sur-Marne...

Les orientations adoptées par le gouvernement en mai 2018 dans le cadre de la « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » fixe ainsi parmi les objectifs « la réappropriation de l'espace public : les marches exploratoires seront progressivement systématisées. En interrogeant des groupes de femmes et de jeunes filles volontaires sur l'accès aux espaces publics, leurs cheminements et leur sécurité réelle ou ressentie, elles permettent de prendre en compte leurs besoins et de proposer des aménagements urbains »

Engagements, l'ODD 11 Villes

L'Objectif de développement durable n°11 est « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » . La cible 11.7 fixe pour objectif que « d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ». Le rapport du CNIS sur l'adoption d'indicateurs pour les ODD, indique que « Le CGEDD recommande que soit mis à l'étude, un indicateur d'occupation et d'accessibilité de l'espace public. Sur ce thème, une recherche serait opportune ».

Le développement d'espaces verts et de trames vertes et bleues répond à de multiples fonctions, à la fois la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la santé et le bien-être des habitant-es, ainsi que la pédagogie et l'éducation à l'environnement. D'une manière générale, les collectivités ne disposent pas d'études ou très partielles sur la fréquentation de ces espaces au regard du genre, même si l'on constate souvent que la fréquentation des femmes et des hommes est différente selon le type d'espaces verts. Par exemple, les femmes avec enfants vont plus dans des jardins avec des aires de jeux que dans des espaces ouverts pour la promenade voire des zones boisées. Certaines zones comme des skate-parcs ou les espaces de culture physique sont quasi exclusivement occupés par de jeunes hommes. En ce qui concerne les forêts, une étude du CREDOC de 1999 sur la fréquentation des forêts en Ile-de-France donnait quelques indications sur le rapport des hommes et des femmes aux espaces verts .

Un exemple : le rapport égalité du département de Seine-Saint-Denis indique que « le souhait de voir un plus grand nombre de petites forêts de proximité est avancé plus souvent par les femmes (64 % d'entre elles contre 50 % des hommes), par les ménages ayant des enfants (64 % contre 51 % pour les personnes vivant sans enfants) et par les classes moyennes (66 % pour les professions intermédiaires, 65 % pour les employés). » Le département se fixe donc comme objectif de « favoriser la venue des femmes dans les parcs (sensibilisation grand public ou ciblées) ; développer des équipements favorisant la mixité et les pratiques féminines ; veiller à la mixité des publics non scolaires des actions éducatives ; sensibiliser les professionnels et les partenaires associatifs à la prise en compte des enjeux de genre dans les contenus de leurs actions ; sécuriser les parcs départementaux ».

Pistes d'action : Des aménagements multifonctions

Plus les aménagements seront diversifiés et correspondront à différentes fonctions : aller au travail, se promener, stationner, se rencontrer, jardiner, observer la nature, jouer, utiliser des toilettes, faire

différents sports, etc. plus la population qui pourra en profiter sera également diversifiée : femmes, enfants, personnes âgées, etc. Les collectivités peuvent s'appuyer sur des méthodologies déjà expérimentées comme les marches exploratoires et sur les publications et outils pratiques existant déjà.

L'urbanisme, l'habitat, les équipements

Pendant longtemps l'urbanisme a été mis en œuvre essentiellement par des hommes, qui n'ont pas pris en compte les usages différenciés et les besoins spécifiques des femmes. Un exemple souvent donné est la taille des cuisines par rapport à celle du salon... Dans le secteur du bâtiment, les femmes ne représentent toujours que 12% des professionnel·les. Elles sont 46,2% des employé·es et technicien·nes, 1,5% des ouvrier·ères, et 18,4% des cadres (chiffres de la Fédération française du bâtiment, 2016).

Le secteur du bâtiment est un de ceux qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre en France, d'où les incitations à développer par exemple des écoconstructions et des écoquartiers. La question du lien avec le genre a été posée lors de la journée d'études organisée à Gennevilliers sur « Genre et droit à la ville » a été posée. Ainsi la conception des écoquartiers est critiquée par des chercheurs, comme François Valégeas (urbaniste, ART-Dev, Université Paul-Valéry Montpellier 3), au motif qu'ils reflètent parfois une vision assez stéréotypée et normative de « l'écologie » et de la façon d'habiter. Cette vision ne prend pas en compte la diversité des groupes sociaux et privilégie des normes environnementales sans toujours suffisamment réfléchir à certains impacts sur les femmes.

Les éco-quartiers et la « smart city » sont très valorisées et font l'objet de financements publics et européens. La question de la praticabilité de certains espaces pour les poussettes ainsi que celle de l'éclairage se pose néanmoins. Il y a parfois conflit d'intérêt entre la demande de femmes de renforcer l'éclairage de certains itinéraires pour des raisons de sécurité (réelle ou ressentie) et le souhait des concepteurs d'avoir des espaces de biodiversité libres de lumières artificielles, de ménager des trames noires. « La lumière constitue avant tout un aspect sécurisant pour les jeunes femmes, tout en contribuant à une meilleure visibilité de leur environnement, mais aussi à être mieux vues des autres ». De la même façon, côté architecture, l'excès de « coins et recoins » peut être vécu comme insécurisant pour les femmes. L'exemple a été cité de nouvelles constructions ayant opté pour des halls traversants permettant une transparence, qui augmente le sentiment de sécurité.

Par ailleurs, la précarité énergétique comme l'habitat dégradé ont des aspects à la fois sociaux-économiques et environnementaux. Dans certaines collectivités, des actions entreprises en matière d'efficacité énergétique et de rénovation pourraient mieux tenir compte des disparités de genre. Par exemple, un des objectifs du Plan d'action pour l'égalité femmes-hommes du Nord-Pas-de-Calais était de « favoriser l'égal accès aux formations, à l'auto-réhabilitation des logements sur les volets énergétiques et environnementaux. L'auto-réhabilitation (ARA) accompagnée permet d'élaborer avec le ménage un projet qui tienne compte de son mode de vie, de ses ressources et des aides financières mobilisables. Cependant, les métiers techniques du bâtiment (dès les formations initiales), les travaux de bricolage et de rénovation domestiques sont majoritairement masculins... Il s'agira de sensibiliser plus particulièrement les femmes à l'intérêt de ces formations à l'auto-réhabilitation énergétique et environnementale des logements, tout en permettant un accès facilité à tous ».

A Montreuil, l'Atelier des femmes est un chantier participatif pour la construction d'un local destiné à la transmission des savoirs du bâtiment aux femmes par l'association Les Enchantières, avec utilisation de matériaux durables. De son côté, la maison des Babayagas comporte 21 logements pour les femmes retraitées (et quatre logements réservés à des jeunes de moins de trente ans en début de parcours résidentiel). Les bâtiments répondent aux critères du BBC (Bâtiments Basse Consommation), auquel s'ajoute la Certification Habitat et Environnement pour réduire au maximum les charges locatives. L'isolation extérieure du bâtiment assure une inertie importante. La Maison dispose de trois espaces verts dans lesquels les Babayagas ont décidé de réaliser un jardin participatif pour favoriser le lien social .

Une autre piste a été explorée : la rénovation de cours d'école combinant à la fois des objectifs d'égalité

filles-garçons et des objectifs pour l'adaptation au changement climatique. Selon l'Agence parisienne du climat, « le changement climatique est visible en Île-de-France et à Paris où le phénomène d'îlot de chaleur urbain (caractéristique des villes denses) amplifie l'augmentation des températures ». Il est donc primordial de multiplier des îlots de fraîcheur pour faire face aux canicules. La Stratégie d'adaptation face au changement climatique (2015) prévoyait le recensement de ces îlots ainsi que des parcours qui peuvent les relier. Le projet des « cours d'école oasis » vise à faire des cours des écoles et des collèges des îlots de fraîcheur (remplacement du bitume du sol par du béton poreux, végétalisation, fontaines d'eau, etc.).

Parallèlement la ville de Paris promeut une éducation non sexiste, notamment par la formation des professionnel·les de l'éducation et des centres de loisirs. En effet, de nombreuses études ont montré que l'aménagement des cours de récréations entraîne des inégalités et des « îlots de non mixité » dans l'occupation de l'espace, avec les garçons qui occupent les espaces centraux en jouant au foot et les filles en périphérie, comme spectatrices ou occupées à des « jeux de filles ». Les parcours d'évitement et le retrait de l'espace public commencent dès l'école primaire tandis que les garçons qui voudraient jouer avec les filles sont disqualifiés.

L'idée est donc, dans le cadre du réaménagement progressif des cours d'école et de collège de travailler à la fois sur le facteur « climat » et le facteur « égalité ». Cela permet un croisement entre services de la municipalité et nécessite de faire figurer des compétences « genre » dans les cahiers des charges des prestataires. D'autres villes qui travaillent sur l'aménagement « non sexistes » témoignent que le fait de planter des arbres et créer des « espaces naturels » favorise la mixité de l'occupation de l'espace, ainsi que la diminution des tensions.

Pistes d'action : L'habitat intégrant le genre et l'environnement

Même si dans les grandes villes, le coût de l'immobilier ne joue pas en faveur du développement de projets d'habitat participatif, les collectivités peuvent jouer un rôle d'appui de projets qui pourraient combiner des aspects de renforcement de l'autonomie et des initiatives des femmes (par ex. femmes âgées, femmes victimes de violences), de lien social et des démarches environnementales.

Le soutien de projets visant à la fois la mixité des métiers du bâtiment et la sensibilisation à l'utilisation de matériaux écologiques et de rénovation énergétique est aussi à encourager.

Le réaménagement de cours de récréation des écoles et collèges constitue également un formidable levier pour combiner l'égalité filles-garçons et l'adaptation au changement climatique, ainsi que le cas échéant l'éducation à l'environnement. Cela suppose aussi de former les enseignant·es, les architectes, les bureaux d'étude, etc.

Agriculture, jardins et biodiversité

L'agriculture et le monde rural sont aussi des secteurs où se pose à la fois la question du genre et celle de la durabilité. En France, de 1970 à 2010, la part des femmes « actifs agricoles permanents » est passée de 8 % à 27 %. Elles représentent chaque année environ 1/3 des nouveaux-elles installé·e·s. Les femmes forment un tiers des producteurs en bio. Parmi les moins de 40 ans, la proportion d'exploitations certifiées bio dirigées par des femmes (6,9 %) est plus élevée que celle dirigées par des hommes (5,3 %). Les femmes développent plus souvent la vente en circuit court (20 % contre 16 % des exploitations masculines), la diversification (16 % contre 14 %), des activités de loisirs à la ferme (5 % contre 1 %).

Contrairement à une vision souvent répandue, l'Île-de-France reste encore largement rurale (particulièrement Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne) et 47% du territoire francilien est consacré à l'agriculture, soit 567 000 hectares et 5000 exploitations agricoles (à 90% en grandes cultures céréalières). Le maintien et la diversification des activités agricoles constituent donc des priorités, d'autant que la moyenne d'âge des agriculteurs actuel est élevée. Les surfaces en bio sont réduites (2,3 % et 5 % des exploitations franciliennes soit 362 en 2018) mais elles ont augmenté de 215 % en 10 ans

(contre +170 % de moyenne nationale), face à une forte demande.

Le Pacte agricole de la région Ile-de-France ne comporte pas de diagnostic sexué, mais il formule un objectif pour la « féminisation du secteur », avec les axes suivants : « incarner la communication sur les métiers de l'agriculture par des « ambassadrices », notamment auprès des jeunes ; mettre les agricultrices en avant dans la valorisation des nouvelles marques de filières franciliennes ; créer des Prix féminins pour les concours de labour ou les concours animaux ; participer au « service de remplacement » (dispositif professionnel) pour les jeunes mamans agricultrices ou celles qui s'engagent dans la représentation professionnelle ».

Engagements, Cible 5.a de l'ODD 5 Egalité

L'Objectif de développement durable n°5 sur l'égalité femmes-hommes fixe parmi ses cibles : « 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ».

Même si la question des droits ne se pose pas en Europe comme dans certains pays en développement, en France, seules 25% des fermes sont dirigées par des femmes (22% en Ile-de-France). Elles gagnent en moyenne 30 % de moins qu'un chef d'exploitation homme et ne constituent que 8,4% des administrateurs de coopératives agricoles. En matière de succession, les exploitants transmettent en priorité aux hommes qui reçoivent en moyenne davantage d'hectares (52 ha) que les femmes (38 ha).

La thématique « genre, agriculture, ruralité » est donc un aspect important à creuser, avec des disparités spécifiques aux milieux ruraux, telles que difficultés de mobilité, représentation décisionnelle des femmes dans les petites municipalités qui ne sont pas soumises à l'obligation de parité, difficulté d'accès aux terres. La Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) a publié une étude sur les femmes et l'agriculture biologique. Les enquêtes faites par ces acteurs montrent que d'une manière générale, l'accueil à la ferme, la transformation et la vente directe des produits fermiers sont plus souvent assurés par les femmes ; par contre les principales contraintes restent la « double journée » due au manque de partage des tâches domestiques ainsi que des difficultés de remplacement lors des maternités.

Du côté de « l'agriculture urbaine » et des jardins partagés, qui se développent dans les villes, même si ces jardins ne peuvent actuellement pas constituer pas un apport agricole et alimentaire significatif, ils contribuent à la biodiversité, à la sensibilisation et la formation des personnes au maraîchage. Même si les contextes sont très divers, ces jardins se proposent souvent de favoriser à la fois la biodiversité, l'éducation à l'environnement, la participation, le bien-être et le lien social. A Gennevilliers, la ville subventionne un projet de recherche-action « La ville côté femmes », qui propose une réflexion « sur les relations entre le genre, l'espace public, la fabrique de la ville et les enjeux démocratiques. Il implique une coconstruction du savoir sur la ville entre personnes chercheuses, artistes, professionnelles, élues et habitantes ». Dans ce cadre une étude a été réalisée sur les jardins partagés au regard du genre. On constate ainsi que ce sont surtout des femmes qui occupent et animent les jardins collectifs, tandis que les jardins familiaux individuels (issus des « jardins ouvriers ») sont plutôt gérés par des hommes. La grande majorité des surfaces cultivées en jardins partagés sont destinées au maraîchage, aux plantes aromatiques et condiments. Mais « les femmes sont à la fois investies dans le jardinage, l'entretien, les récoltes des jardins partagés, mais elles sont aussi, et souvent, à l'initiative de ces projets ». Selon les chercheuses, "même si les entretiens montrent la persistance de stéréotypes de genre (répartition d'activités, prétendues qualités ou caractéristiques proprement éminines (écoute, sociabilité, sensibilité ou faiblesse physique...) et masculines (force, dureté, technicité...), une étude plus approfondie montre que ces jardins sont aussi les lieux d'un renversement le support de renversement de ces normes, voire le support d'un empowerment féminin, pris dans un sens de (ré)appropriation de moyens d'agir sur leur vie quotidienne, dans la transformation de leur cadre de vie".

Pour les femmes de quartiers défavorisés, les jardins partagés jouent un rôle de socialisation et d'échanges entre personnes d'origine différentes, apportant des savoirs par exemple pour la culture de plantes et de légumes. Il est donc possible de favoriser des impacts croisés dans le domaine de l'écologie

(réduction ilots de chaleur, biodiversité), du lien social, de l'éducation alimentaire et à l'environnement et de l'autonomisation des femmes, notamment celles en situation de précarité.

Un enjeu est à mieux documenter : les liens entre genre et biodiversité. Des portes d'entrées possibles, comme évoqués ci-dessus, pourraient être le renforcement de l'accès des femmes à l'agriculture biologique comme facteur de maintien de la biodiversité agricole ; la participation des femmes à l'animation des jardins partagés et des projets de nature en ville, en favorisant aussi la diversité culturelle par l'apport des femmes migrantes. Faire connaître les formations existantes (du niveau CAP au niveau BAC + 5) et la formation continue, les nombreux métiers de la biodiversité au sens large et favoriser la mixité est également nécessaire, en commençant par le recueil de données sur la présence des filles et des femmes dans ces formations et ces métiers .

Focus : Des métiers verts très sexués

Si pour l'ensemble du marché du travail, il y a globalement autant de femmes que d'hommes en demande d'emploi, la situation est très différente dans les métiers de « l'économie verte » où les hommes représentent 87 % des demandeurs d'emploi. Les métiers de l'entretien et de la protection des espaces verts et naturels, sont particulièrement concernés : les femmes ne représentent que 5,5 % des demandeurs d'emplois dans cette catégorie.

Pistes d'action : Soutenir l'installation des jeunes et des femmes dans l'agriculture

De nombreux producteurs agricoles vont partir à la retraite dans les années à venir. Pour remplir les objectifs de développement de l'agriculture biologique et d'approvisionnement local, les collectivités soutenir l'installation des jeunes, et en particulier les femmes. Des actions de sensibilisation peuvent être menées (notamment auprès des jeunes, en milieu scolaire), des expositions, des portraits d'agricultrices et autres métiers en lien avec l'agriculture, la diffusion de guides, l'information sur l'allocation de remplacement maternité, des aides à la garde des enfants, à la formation continue, à la reconversion, aux prêts bancaires et au foncier, etc.

Genre et santé environnementale

Le troisième plan national santé environnement (PNSE 3) se décline en plans régionaux santé environnement (PRSE) qui concernent de nombreux acteurs dans les territoires (collectivités, associations, professionnelles de santé, petite enfance et crèches, union régionale mutualiste, établissements publics, centres hospitaliers, recherche, milieux éducatifs, etc.).

La santé environnementale concerne de nombreux enjeux : la qualité de l'air (extérieur et intérieur), l'agriculture urbaine, l'eau potable, la lutte contre les espèces allergisantes et les animaux vecteurs d'agents pathogènes (moustique tigre notamment), la réduction des expositions quotidiennes aux polluants environnementaux chez la femme enceinte et le jeune enfant, la précarité énergétique, etc. La question des perturbateurs endocriniens, substances capables d'interagir avec le système hormonal et d'affecter le métabolisme, les fonctions reproductrices, le système nerveux est de plus en plus mise en avant.

Un enjeu est notamment l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux présents dans l'air intérieur, l'alimentation et les cosmétiques. Il est important de former et accompagner les professionnelles, tels que départements, mutualité et centres de santé, réseaux de périnatalité, sages-femmes, etc.

En Ile-de-France un réseau ressource en santé environnement se met en place, animé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU). Des initiatives ont été sélectionnées suite à un appel à projet. Aubervilliers souhaite par exemple réduire l'exposition des populations vulnérables (femmes enceintes, jeunes enfants...) aux polluants environnementaux, élaborer des outils d'information destinés à sensibiliser les populations cibles sur l'usage de produits de la vie courante contenant des polluants et des

perturbateurs endocriniens, et proposer des solutions alternatives à ces produits. L'association Itawa sensibilise les gardes d'enfants à domicile dans le 18ème arrondissement à Paris aux bonnes pratiques en santé environnementale pour réduire l'exposition des bébés et des jeunes enfants aux polluants, visant à terme un « label nounou écolo ». L'association des femmes africaines de Sarcelles et des environs organise des ateliers pour sensibiliser les jeunes aux risques auditifs.

Pistes d'action : Santé environnementale, petite enfance, éducation non sexiste

Beaucoup de projets de santé environnementale concerne les femmes, les « mamans » et aux jeunes enfants. L'enjeu est de toucher ces publics sans pour autant renforcer des stéréotypes de genre sur le rôle traditionnel des femmes. Il faut prendre en compte l'inclusion des pères et des hommes en général dans les actions de sensibilisations.

Les professions liées à la petite enfance sont en effet dévalorisées et mal rémunérée, souvent exercées par des femmes issues des migrations. Il est possible d'encourager les actions qui favorisent à la fois la santé environnementale (utilisation de produits sains, lutte contre la pollution intérieure, alimentation etc.) et l'autonomisation des femmes dans la mesure où ces formations leur donnent un bagage supplémentaire et un rôle plus valorisant.

Ces démarches pourraient s'élargir également à des compétences concernant l'égalité filles-garçons, par « l'éducation non sexiste » (sensibilisation aux stéréotypes concernant les jouets, les vêtements, les comportements souvent différenciés que les professionnel·les peuvent avoir envers les garçons et les filles, etc). Il serait possible de "faire d'une pierre deux coups" : éducation non sexiste et éducation à la santé environnementale.

Education à l'égalité, éducation au développement durable

L'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) et l'éducation à l'égalité filles-garçons et femmes-hommes sont deux politiques publiques qui pourraient permettre des croisements, mais qui n'ont en France que très rarement convergé.

La prise en compte du genre reste un thème exploratoire. Il est parfois traité par des associations de protection de la nature sous l'angle d'une vigilance sur la féminisation des instances décisionnelles. Les Objectifs de développement durable sont également depuis peu une opportunité de sensibiliser à l'égalité femmes-hommes, via l'ODD n°5. Mais d'autres ODD comme celui sur l'éducation, prône à la fois l'éducation aux modes de vie durables et à l'égalité des sexes. Il s'agit d'une porte d'entrée à approfondir.

On pourrait considérer que les femmes constituent un public intéressant pour l'éducation au développement durable, dans la mesure où des études (menées aux Etats-Unis et au Canada) suggèrent que les femmes sont plus réceptives que les hommes aux liens entre les activités humaines et les changements climatiques différences de perceptions sur ces sujets entre les femmes et les hommes. Ainsi, à Québec, une étude menée avec le soutien du Services aux collectivités de l'UQAM, dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau des femmes en environnement, le Réseau québécois des groupes écologistes et Relais-femmes « a fait ressortir que les impacts des changements climatiques sont différenciés et que les femmes perçoivent les solutions différemment, notamment en termes de santé et sécurité, de mobilité et de consommation ». D'une manière générale, « les femmes ont tendance à rechercher davantage de solutions menant à des changements de comportement et de style de vie tandis que les hommes misent davantage sur des solutions techniques et technologiques ».

Mais une étude de cas faite à Paris dans le cadre de W4Climate auprès d'un échantillon d'une centaine d'ONG et associations dans le domaine climatique sur le rôle des femmes, indique que seuls 20% d'entre elles prennent en compte des éléments liés au genre, souvent dans le domaine de l'agriculture et des vulnérabilités dans les pays du Sud. A compléter un peu.

Engagements : ODD n°4 Education

L'Objectif de développement durable n°4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » fixe parmi ses cibles : « 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

Un autre levier, qui n'entre pas directement dans le champs de l'EEDD, mais qui concerne la façon de communiquer, est la « communication non sexiste », dont une application est par exemple « l'écriture inclusive ». Le Haut Conseil à l'égalité femmes hommes propose ainsi une Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Cela incite à une vigilance concernant les stéréotypes sexistes dans les supports de communication écrite, orale et visuelle, à la fois en interne et dans la communication vers l'extérieur.

L'environnement et les sciences de la nature sont un secteur où l'on emploie souvent le terme « homme » dans un sens générique, ainsi : « la nature et l'homme ». Dans une perspective égalitaire, il faudrait promouvoir l'expression « être humain ». La question peut paraître anecdotique, mais quand on s'adresse notamment à un public d'enfants, le mot « homme » est souvent pris au pied de la lettre.

A l'inverse, un exemple qui a été plusieurs fois cité par des associations de protection de la nature est une campagne de communication menée en Ile-de-France sur le harcèlement dans les transports en commun. Le choix contesté des visuels par une agence de publicité (des animaux en voie de disparition présentés comme menaçant des femmes) a entraîné une polémique, illustrant les malentendus possibles quand on traite de l'égalité femmes-hommes sans réflexion écologique. Saisi par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le jury de déontologie publicitaire lui a donné raison.

Pistes d'action : Genre, EEDD et communication

De nombreux exemples de disparités et d'inégalités femmes-hommes pourraient alimenter la prise en compte de la perspective de genre dans des activités d'EEDD : les enjeux d'empreinte écologique, consommation alimentaire, santé environnementale et perturbateurs endocriniens, agriculture biologique et urbaine, mixité des métiers verts et verdissants, aménagements urbains et espaces publics, transports collectifs, mobilités et usage du vélo...

L'ODD n°5 et les engagements internationaux sur genre et climat, genre et villes, constituent de nouveaux leviers pour les éducatrices à l'environnement.

Sur la « forme », on peut aussi partir de la façon d'écrire ainsi que du choix des visuels, en veillant à éliminer les éventuels stéréotypes.